



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/04

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
6 Décembre 2023		Présents : 60
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 9
20 décembre 2023	En exercice : 77	Votants : 69

Objet : Lancement de la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé de la communauté de communes du Plateau Picard

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MME BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

Issu de la Loi Hôpital Patients Santé Territoire (2010), le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et les EPCI destiné à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Le CLS a pour objectif d'identifier les problématiques de santé prioritaires sur un territoire et dynamiser la politique de santé au plus proche de la population. Il s'inscrit dans une approche globale de la santé portant sur la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social, la santé mentale, etc. et favorise une mobilisation coordonnée des politiques publiques pour mettre en place des réponses et des parcours de santé adaptés aux besoins de la population locale.

Le Contrat Local de Santé est signé pour 5 ans (période 2024 - 2028) entre le Directeur général de l'ARS des Hauts-de-France, le président de l'EPCI et les acteurs institutionnels associés (services de l'Etat, Département, Région, la CPAM, la MSA...).

La 1^{ère} étape du CLS consiste en la réalisation d'un diagnostic partagé des problématiques du territoire et vise à déterminer les priorités d'actions stratégiques auxquelles nous souhaitons répondre. Le CLS sera rédigé conjointement entre l'ARS, la collectivité et les acteurs institutionnels identifiés. Il précisera également les instances de gouvernance (comité de pilotage, groupes de travail...), la programmation des actions, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.

Le pilotage et l'animation de ce CLS nécessitera le recrutement d'un(e) coordinateur ou coordinatrice du CLS. Ce poste sera cofinancé par l'ARS et la CCPP.

Le Conseil,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment en matière de santé ;

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses article L.1434-2 et L.1434-10 ;

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires, réunie le 28 septembre 2023, pour engager une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé sur le territoire du Plateau Picard ;
Considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'un outil opérationnel, prospectif et programmatique en matière de santé ;

Considérant l'intérêt pour les habitants que la communauté de communes du Plateau Picard se saisisse des problématiques de santé sur le territoire ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la démarche de lancer l'élaboration du Contrat Local de Santé du Plateau Picard,

AUTORISE le président à engager les démarches de contractualisation auprès de l'ARS des Hauts-de-France en vue de l'élaboration et la signature du Contrat Local de Santé du Plateau Picard,

AUTORISE le président à signer avec l'ARS des Hauts-de-France la convention de financement pour le poste de coordinateur du Contrat Local de Santé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023